

AIGUILLAGE

Rapport d'activité 2022

Plateforme de Mobilité

Fresque réalisée en 2017

Association Aiguillage
Immeuble Altis, 40-42 rue Gabriel Péri, 95130 Le Plessis Bouchard
aiguillage.ps95@gmail.com
09 50 03 06 80
Aiguillage-association.fr / Facebook : Association Aiguillage

Introduction	page 2
Présentation de l'association Aiguillage	page 3
Présentation de la plateforme de mobilité	page 4
L'offre de service	page 6
Les actions phares 2022	page 11
Bilan de l'auto-école associative	page 17
Les perspectives	page 20

Introduction

L'année 2021 s'était achevée sur une période de changements profonds au sein de l'association ; notamment s'agissant de la Prévention Spécialisée. Au cours de l'année 2022, les équipes se sont reconstituées, sous l'autorité des 2 chefs de services éducatifs.

Depuis septembre 2022, elles sont au plein effectif, composées à la fois de jeunes professionnels et d'acteurs plus anciens mêlant ainsi continuité et nouvel élan. Le nombre de projets mis en œuvre, l'efficacité des partenariats (notamment ceux qui nous lient à l'Education Nationale et aux communes) et le nombre des accompagnements éducatifs démontrent l'engagement et la motivation de chacun.

La plateforme de mobilité a également pris toute sa dimension durant cette année. Nous avons intensifié nos partenariats avec le Département du Val d'Oise et l'Etat afin d'offrir des solutions de déplacement adaptées aux publics en insertion, toutes générations confondues.

Seul le service d'accueil des exclus n'a pas pu déployer son action comme nos partenaires de l'Education Nationale et nous-mêmes l'aurions souhaité en raison de l'arrêt de longue durée de l'adulte relais en charge du dispositif. Nous espérons, grâce au soutien de la Préfecture, trouver une solution alternative début 2023.

AIGUILLAGE, ses missions, son cadre institutionnel, ses administrateurs et son personnel.

L'association AIGUILLAGE est née en 1971 et s'est d'emblée inscrite dans le mouvement alors naissant de la Prévention Spécialisée. Depuis 2016, elle a diversifié ses activités vers le champ de la mobilité avec la création d'une auto-école sociale puis d'une plateforme de mobilité destinées à tous les publics précaires.

Plus récemment elle a créé un service d'accueil des collégiens exclus qui déploie son activité sur les communes de Franconville et de Montigny-Lès-Cormeilles.

Son Conseil d'Administration est composé de 9 membres actifs dont les fonctions professionnelles, passées ou présentes, les placent en prise directe avec les problématiques de la jeunesse de nos territoires d'intervention.

Au 31 mars 2022, AIGUILLAGE compte 19 postes (18,5 ETP). 9 éducateurs spécialisés, 1 assistante mobilité, 2 enseignants de la conduite automobile, 1 agent d'entretien, 1 secrétaire comptable, 1 médiatrice scolaire, 3 chefs de service et 1 directrice.

Présentation générale de la plateforme

En 2016, l'association Aiguillage a créé une auto-école associative qui s'est enrichie de nouveaux outils pour s'acheminer vers un concept de plateforme de mobilité.

Très vite l'association a été sollicitée par certains de ses partenaires pour ouvrir cet outil à leurs publics. Ainsi des jeunes accompagnés par les Missions Locales, par l'Ecole de la 2ème chance, par des associations portant des chantiers d'insertion ont pu bénéficier des mêmes offres que les jeunes suivis par les équipes éducatives de Prévention Spécialisée.

Ces 1ères expérimentations ont permis la mise en place de protocole de partenariat : entrée dans la plateforme, accompagnements des élèves, formalisation des bilans...A ce jour, nos procédures sont efficaces et éprouvées.

Depuis 6 ans, les services de la Plateforme ont été proposés à l'ensemble des publics en situation de vulnérabilité du Val d'Oise ; y compris les personnes en situation de handicap ouvrant ainsi le champ à la collaboration avec des communautés d'agglomération, des communes, des services du département, des associations du secteur sanitaire ou encore des structures d'accueil pour adultes en voie d'insertion.

Fin 2022, elle regroupe différents outils et nous la définissons comme un lieu d'accueil et d'accompagnement, qui propose une offre de solutions de mobilité adaptée aux besoins de tous les publics en situation de fragilité. Aujourd'hui nous accueillons environ 120 personnes par an, toutes activités confondues.

Les salariés

Au 31 mars 2023, la Plateforme de mobilité est composée de 4 postes :

- 1 cheffe de service
- 2 enseignants diplômés
- 1 assistante mobilité

Le territoire d'intervention

La Plateforme de mobilité a vocation à déployer son action sur l'ensemble du territoire du Val d'Oise. Néanmoins, à ce jour, elle est principalement implantée sur les communes du Val Parisis



Le public

La plateforme de mobilité est dédiée aux publics en situation de précarité suivis par les structures d'accompagnement social et professionnel : les résidents des quartiers prioritaires de l'EPCI Val Parisis, les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, les bénéficiaires du RSA, les jeunes suivis en Missions Locales, les stagiaires de la formation professionnelle, les salariés précaires (en contrat d'insertion, en intérim, ...), les personnes en situations de handicap.

L'offre de service

A ce jour, la plateforme de mobilité propose différentes prestations allant du diagnostic mobilité à au permis B. Ses activités sont réparties sur 2 pôles :



Selon l'orientation du prescripteur, le bénéficiaire peut se voir proposer :

- Un bilan de compétences mobilité
- Un bilan de compétences permis de conduire
- Des ateliers mobilité individuels et/ou collectifs,
- Une formation permis B (code et/ou conduite)
- Des formations courtes à la sécurité routière
- Des ateliers coaching



La plateforme est datadockée et a obtenu le certificat QUALIOPi qui permet la reconnaissance en tant qu'organisme de formation. Ce processus certifié permet de collaborer avec Pôle Emploi, les OPCO (Opérateurs de compétences) ou encore de travailler des montages financiers avec les CPF des bénéficiaires (Compte Personnel de Formation).

La plateforme s'adapte à la demande (des financeurs, partenaires, bénéficiaires) et peut construire un programme de formation à la carte pour répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires : parcours d'accompagnement à la mobilité, montage d'une formation collective au permis B, ...



Le service mobilité

Le diagnostic mobilité

La plateforme de mobilité a vocation à accueillir et accompagner tous les bénéficiaires en situation de précarité pour lever les freins à la mobilité et ainsi favoriser l'insertion socioprofessionnelle.

La recherche de mobilité adaptée peut prendre différentes formes selon le prescripteur ou le financeur. Quelle que soit la commande, le bénéficiaire est systématiquement reçu en entretien individuel.

Cet entretien permet d'appréhender sa situation socioprofessionnelle et son projet/besoin en mobilité avec ses prérequis financiers, administratifs, logistiques, médicaux, ...

Le conseil en mobilité

En fonction des éléments du diagnostic, il s'agira ensuite :

- D'orienter vers la solution de mobilité la plus adaptée
- Informer et guider vers les aides financières existantes
- Accompagner le bénéficiaire dans ses démarches administratives vers son projet
- Réaliser le montage financier du projet et s'assurer de sa faisabilité

L'auto-école associative

Aujourd'hui la plateforme de mobilité intervient principalement dans l'accompagnement et le suivi de la formation au permis de conduire.

Forte de son expérience, l'équipe de professionnels a mis en place une 1^{ère} étape de diagnostic avant toute inscription en formation. En effet, l'apprentissage du code de la route et/ou de la conduite suppose, comme toute formation, la mobilisation des potentialités cognitives de l'apprenant.

La formation théorique nécessite des prérequis en termes de maîtrise de la langue, de calcul, de logique et une réelle capacité d'analyse.

La conduite automobile est une activité complexe qui nécessite la réalisation d'un grand nombre de tâches simultanées : le conducteur doit gérer les différentes commandes du véhicule, suivre la scène routière, s'orienter dans l'environnement de conduite, maintenir son positionnement, contrôler sa trajectoire, réagir de façon rapide et adéquate à tout événement susceptible de représenter un danger.

Comme l'exige l'agrément auto-école, un test pratique en situation de conduite doit être réalisé au préalable pour permettre de prévoir le plus précisément possible le nombre d'heures de conduite nécessaires à l'obtention de l'examen pratique. Il prend en compte les 7 critères suivants : expériences, connaissances, attitudes, habiletés, émotivité, compréhension-mémoire, perception.

Au regard de ces exigences, il s'avère que toutes les personnes orientées ne possèdent pas les prérequis indispensables rendant le projet de formation irréalisable et ce malgré les différents outils mis en place. Dans cette hypothèse, l'équipe accompagne le bénéficiaire vers un parcours de mobilité plus adapté.

En revanche, à partir du moment où le bénéficiaire est inscrit, les professionnels mettent en œuvre tous les moyens pour accompagner vers la réussite aux examens.

La formation au permis B

La formation comprend :

- Une évaluation/bilan de conduite
- Des cours de code et séries de test en illimité
- Des épreuves de code blanc
- Des cours de conduite (forfait de 20h à 45h en fonction des modalités de financement)
- Les passages aux examens du code et de la conduite,
- Des séances de coaching (si nécessaire)

Le coût varie en fonction du profil du candidat (zone de résidence, statut, aides financières possibles).

Le code : Une équipe d'enseignants de la conduite et de la sécurité routière anime quotidiennement ses sessions de code de la route du lundi au samedi.

L'accès est multiple : 1 à 2 heures de session selon la capacité cognitive de l'élève, en présentiel ou à distance.

La pédagogie mise en place par les enseignants permet à chacun de progresser à son rythme et de limiter au maximum les échecs aux examens notamment par la mise en place d'examens blancs.

La formation dispensée au sein de notre établissement est effectuée dans le cadre du REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) mis en place par les pouvoirs publics par arrêté du 13 mai 2013. Elle comprend :

- Plus de 2640 questions mises à jour régulièrement.
- Des séries pédagogiques, thématiques ou aléatoires selon les élèves présents
- Des corrections claires, commentées et détaillées avec un enseignant

Les thématiques et sujets abordés dans la formation sont les suivants : *Signalisation, Priorités, Intersections, Règles de circulation, Croisements et Dépassements, Arrêts et Stationnements, Visibilité et éclairage, Ecoconduite et Ecomobilité, Tunnels et Passage à niveau, Usagers vulnérable et Code de la rue, Prise de conscience des risques, Conduite pratique, Autoroute et Route à accès réglementés.*

La formation est complexe et demande donc un investissement à tous points de vue. Sa durée varie d'un individu à l'autre selon ses capacités cognitives, son expérience antérieure, son assiduité aux séances. Tout est mis en œuvre pour prévenir du décrochage mais la réussite de l'élève relève avant tout de sa motivation personnelle.

La conduite : L'enseignement de la conduite s'effectue sur un véhicule équipé d'une boîte manuelle ou automatique.

Le nombre d'heures de conduite est estimé au 1^{er} rdv et est réévalué au fil de l'apprentissage. L'élève n'est présenté à l'examen que lorsque l'enseignant a terminé avec lui son apprentissage et qu'il estime que l'élève est prêt.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir ; et ce quel que soit le niveau initial de l'élève.

Un des enjeux majeurs est également d'amener l'élève à s'auto-évaluer, à prendre conscience de ses points forts, points faibles, et des risques encourus sur la route. La formation doit favoriser la prise de conscience des risques, des capacités et des limites de l'élève.

LES ACTIONS PHARES 2022

LE PERMIS EPCI



Ce dispositif financé par l'agglomération Val Parisis et la préfecture du Val d'Oise à destination des **résidents des Quartiers Prioritaires Politique de la Ville** est porté par la plateforme de mobilité depuis 2017.

Chaque année, il permet à environ 30 bénéficiaires d'accéder à la formation du permis de conduire.

La personne est accompagnée par les professionnels de la plateforme de mobilité de son évaluation à l'obtention du permis. La durée moyenne de formation est d'environ 1 an mais peut s'étendre sur plus pour certains.

En effet, les parcours peuvent s'avérer complexes du fait de difficultés cognitives, problématiques personnelles, manque de disponibilité, ... L'auto-école met donc en place des parcours individualisés avec une certaine souplesse et un accueil à durée indéterminé.

		2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAUX
	candidatures étudiées en commission	55	80	60	47	32	34	308
	candidatures éligibles	45	47	58	42	31	31	254
Devenir des candidatures éligibles	désistement	8	10	6	7	3		34
	non éligibles savoirs de base	4	4	5		2		15
	non éligibles conduite	3	5	7	8	1		24
	en attente (test, documents)	0	0	0	0	0	3	3
	inscrits dans le dispositif	30	28	40	27	25	28	178
	<i>dont résidents QPV</i>	30	28	30	14	13	24	139
résultats des formations	abandon	14	14	15	5	7		55
	codes en cours	1	0	0	2	3	18	24
	conduite en cours	1	0	0	2	3	4	10
	permis obtenus	14	14	25	18	12	6	89
	<i>dont résidents QPV</i>				7	5	6	

Le Permis solidaire avec la Mairie d'Ermont



La plateforme a poursuivi la collaboration, initiée en 2019, avec la mairie d'Ermont.

Cette année 2022 a permis de concrétiser 2 projets :

- Le démarrage d'une action collective avec un groupe de 18 bénéficiaires (sessions de code de janvier à juillet puis formation pratique jusqu'à obtention du titre).
- La création d'un nouveau groupe pour un démarrage en 2023 (entretiens avec les bénéficiaires, tests code de la route et évaluations de conduite).

L'avantage de ce programme de formation collective est la constitution d'une dynamique de groupe permettant au stagiaire de suivre une formation progressive et complète. L'élève est « porté » par le groupe et bénéficie de conditions favorisant l'assiduité et donc la réussite.

Le programme de formation comprend 96 sessions théoriques et pratiques, s'étend sur 6 mois minimum à raison de 3 séances de 2 heures de code par semaine puis de 35h de leçon de conduite individuelle.

Développement du permis B78 grâce à l'acquisition d'un véhicule « boîte automatique »

Grâce aux subventions de la Banque Populaire et de la Fondation Moral d'Acier, et aux efforts financiers de l'association, l'équipe a pu se doter d'un véhicule en boîte automatique en mai 2022.

C'était un outil très attendu dont les avantages sont nombreux : sur le plan financier, il permet d'obtenir son permis de conduire avec un budget inférieur. La formation est plus accessible (moins de compétences à acquérir) et ainsi moins onéreuse (moins d'heures de conduite).

Qui plus est, avoir un permis boîte automatique n'est pas une fin en soi. Il est possible de le transformer en boîte manuelle à condition de patienter 3 mois et d'effectuer une formation de 7 heures en auto-école permettant de valider l'utilisation de la boîte de vitesses manuelle.

Actions de mobilité - du diagnostic au permis - financées par le département du Val d'Oise dans le cadre du plan pauvreté



Partant du constat que l'accès à la mobilité constitue un frein majeur à l'insertion, l'Etat a prévu dans le cadre de ses mesures « de prévention et de lutte contre la bascule dans la pauvreté » la mise en place d'une aide à la mobilité.

De même, la loi d'orientation sur les mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 prévoit, entre autres, de déléguer aux régions et départements la définition d'un "plan d'action commun en matière de mobilité solidaire à l'échelle de chaque bassin de mobilité".

L'association Aiguillage a été sollicitée par le département pour proposer différentes actions en faveur de la mobilité des argenteuillais ainsi que pour les bénéficiaires du RSA sur l'ensemble du Val d'Oise.

Une action collective de formation au Permis B a été donc mise en place en partenariat avec le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) à Argenteuil.

De nombreux candidats suivis par ce service ont été reçus sur le dernier trimestre 2022 afin de constituer un groupe de formation. Ainsi, plus d'une dizaine de personnes suivront un cursus de cours de code qui aura lieu sur Argenteuil, animé par un enseignant à partir de 2023. Une autre dizaine intégrera l'action directement pour la partie conduite.

Dans l'objectif de faciliter la mobilité des bénéficiaires du RSA en Val d'Oise, la plateforme de mobilité a proposé, dans un 1^{er} temps, la mise en œuvre de 75 diagnostics mobilité. Ils permettront d'établir un portrait des besoins en mobilité sur le territoire et viendront alimenter l'état des lieux de la mobilité en Val d'Oise que présentera la plateforme au département.

Enfin, fin 2022, l'association a été lauréate d'un appel à projet « mobilité solidaire » afin de proposer 30 formations individuelles au permis B à destination des bénéficiaires du RSA. En effet, Aiguillage a souhaité orienter cette nouvelle action vers un public aujourd'hui quelque peu délaissé par les aides à la mobilité. Ainsi les bénéficiaires reçus dans le cadre d'un diagnostic mobilité pourront se voir proposer ensuite une formation permis à moindre coût si tel est leur projet.

Coaching pour l'intérim



L'action « atout permis », financée par le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) et à destination des salariés intérimaires de l'ouest Val d'Oise, s'est poursuivie durant l'année 2022.

La plateforme de mobilité agit ici en tant que prestataire pour répondre à ces missions :

- Assurer un « bilan de compétences mobilité » du projet de permis de l'intérimaire ;
- Mettre en place un accompagnement sur la constitution du dossier administratif et/ou financier ;
- Orienter vers l'école de conduite la plus adaptée ;
- Accompagner et suivre individuellement pour prévenir des risques de décrochage et/ou d'échec.

Le parcours démarre par un bilan complet afin d'évaluer les capacités, atouts et freins de l'intérimaire pour déterminer la faisabilité du projet permis de conduire. Nous leur apportons une aide sur le choix de l'auto-école, les différentes aides financières, le montage financier global.

Aiguillage veille à la bonne exécution du parcours de l'intérimaire jusqu'à l'obtention du permis, s'assure de la mobilisation des aides financières de droit commun, et au besoin, sollicite en complément l'aide financière apportée par le FASTT.

La plateforme de mobilité accompagne dans le suivi de la formation et veille à son bon déroulement grâce à un suivi régulier tout au long de l'apprentissage. Si besoin, l'intérimaire sera orienté vers notre auto-école associative.

Ces accompagnements nous permettent de créer du lien avec les bénéficiaires, ils sont en confiance, bénéficient de nos conseils et sont donc plus à même d'atteindre leurs objectifs.

Quelques chiffres de l'année 2022 : une trentaine d'intérimaires orientés, 24 intérimaires accompagnés dans leur projet, plus de 20 aides au financement validées.

Partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

L'accueil des personnes sous-main de justice n'est pas une nouveauté pour la Plateforme de mobilité portée par l'association Aiguillage. Depuis que celle-ci est ouverte à toutes les personnes en situation de précarité, des bénéficiaires, ayant été condamnés par le passé, nous ont été orientés dans le cadre de leur insertion socio-professionnelle.

Pour autant, nous percevons un manque à ce niveau et nous avons donc conçu un projet prenant en compte, à la fois le besoin de mobilité (afin de faciliter l'insertion professionnelle) et la dimension pénale.

Grâce à une subvention de la fondation de France, ce projet a pu voir le jour en répondant à plusieurs objectifs :

- Permettre à un public exposé à la délinquance ou déjà dans la pratique d'actes délictueux de s'insérer professionnellement et socialement grâce à l'obtention du permis de conduire.
- Régulariser les situations pour ne plus être stigmatisé
- Faciliter l'obtention du permis de conduire aux publics rencontrant des difficultés cognitives
- Sensibiliser à la mobilité, de manière générale, pour aider à l'insertion professionnelle.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins de ce public, nous avons élaboré, en partenariat avec l'Agence du TIG et de l'Insertion Professionnelle et le SPIP du Val d'Oise, un stage pédagogique « Travail d'Intérêt Général » destiné à des personnes spécifiquement condamnées pour délits routiers.

Grâce aux nombreuses réunions de travail partenariales échelonnées sur plusieurs semaines, nous avons élaboré un module de sensibilisation qui s'est déroulé du 20 au 22 juin 2022.

Durant 3 jours, un groupe de 6 bénéficiaires a été accueilli et pris en charge par différents intervenants (enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière, conseillers mobilité, conseillers emploi, expert de la MAIF...). L'objectif de ce stage a été multiple et il a

surtout permis de sensibiliser ces personnes à la conduite responsable et pour certains d'envisager la possibilité de suivre la formation au permis B.

Bilan Annuel d'Activité de l'auto-école associative
(conformément à l'annexe à l'arrêté du 8 janvier 2001)

1) Identité de l'association

1-1 Association AGUILLAGE

1-2 Nom du Président : Joël PLOUCHART ; Nom de la personne mandatée : Nathalie LIENARD (Directrice de la structure)

Adresse du local d'enseignement : 40-42rue Gabriel Péri, Immeuble Altis
au Plessis Bouchard

1-3 Adresse du siège de l'association : 40-42rue Gabriel Péri, Immeuble Altis
au Plessis Bouchard

09 50 30 16 34

aiguillage.ps95@gmail.com

2) Identification de l'action

2-1 Nom de l'action : Lever les freins à l'insertion par une plateforme de mobilité citoyenne.

2-2 : Durée de l'action : Action pérenne

2-3 : Caractéristique des publics concernés ; nombre de personnes relevant :

- des dispositifs d'insertion : 88
- de situations de marginalité ou de grande difficulté sociale : 88
- d'une prise en charge de l'aide sociale : 6

3) Budget

3-1_ : Coût total de l'action : 271261,62 euros

3-2 : Financement de l'action : montants et organismes financeurs

a) Financements publics

- Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance : 12000 euros
- Politique de la ville : 22000 euros
- EPCI ValParisis : 20000 euros
- FDVA : 8000 euros
- Conseil département, Direction insertion : 21000 euros (tanche 1)

- Département Plan Pauvreté : 19677,56 euros (tranche 1)
- Conseil départemental Jeunesse Prévention : 5000 euros
- FSE reliquat : 30340,30 euros (solde)

b) Financements privés

- Fondation Moral d'Acier : 5000 euros
- Fondation Gecina : 1187,40 euros
- Fondation de France : 13000 euros (tranche 2 et 3)
- Fondation Banque Populaire : 5000 euros

c) Autres financeurs :

- Participation des élèves : 49715,05 euros
- ASP : 46877,02 euros

d) Indemnités journalières : 3003,97 euros

e) Remboursement divers : 5575 euros

f) Reprises de Provisions : 3885,05 euros

4) Conventions signées en 2022 :

- Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance : 16.8.2022
- Politique de la ville : 23.2.2022
- EPCI ValParisis : 15.4.2022
- Fond de développement de la vie associative : 26.7.2022
- Conseil département, Direction insertion : 21.6.2022
- Département Plan Pauvreté : 5.2022
- Département SPIE Argenteuil : 04.2022

A ce jour, la plateforme de mobilité reçoit des jeunes et des adultes orientés par différents acteurs associatifs et institutionnels Valdoisiens :

- Missions Locales
- Associations de Prévention Spécialisée
- Services emplois intercommunaux
- Services sociaux départementaux
- Les centres communaux d'action sociale
- Les structures d'Insertion par l'Activité Economique
- Les structures et organismes d'accompagnement socio-professionnel
- Le réseau associatif
- La ville d'Ermont
- Pôle Emploi
- Le fonds d'aide sociale du travail temporaire
- OPCO des entreprises de proximité

Bilan de l'action

Nombre total de **prescriptions** : 184

- Hommes : 116
- Femmes : 68
- dont 18/25 ans : 66
- dont résidants sur agglomération Val Parisis : 101
- dont dispositif EPCI (passage en commission) : 34

- Nombre de structures prescriptrices : 27

- Nombre total de **bilan de compétences mobilité** : 147

- Hommes : 91
- Femmes : 56
- dont 18/25 ans : 37
- dont dispositif EPCI : 20

- Nombre total d'**inscriptions auto-école** : 88

- Hommes : 52
- Femmes : 36
- dont 18/25 ans : 30
- dont résidants sur agglomération Val Parisis : 60
- dont dispositif EPCI : 28

- Nombre total **de préparation à l'épreuve théorique** générale : 90

- dont 18/25 ans : 22
- dont dispositif EPCI : 25

- Nombre total de **préparation à l'épreuve pratique générale** : 66

- dont 18/25 ans : 20
- dont dispositif EPCI : 36

- Nombre total de **codes obtenus** : 32

- Hommes : 17
- Femmes : 15
- dont 18/25ans : 8
- dont dispositif EPCI : 8

- Nombre total de **permis obtenus** : 38

- Hommes : 22
- Femmes : 16
- dont 18/25 ans : 15
- dont dispositif EPCI : 25

- Nombre de **personnes ayant bénéficié d'un coaching** : 20

- Hommes : 5
- Femmes : 15
- dont dispositif EPCI : 11

Les perspectives 2023

L'année 2023 sera principalement concentrée autour de 2 axes :

- L'accompagnement et la gestion des 2 groupes de formation au permis représentant environ 40 élèves ;
- Le développement des actions facilitatrices de mobilité (du diagnostic au permis) financées par le département et des partenariats avec les structures locales d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Par ailleurs nous allons poursuivre les collaborations avec les partenaires associatifs et institutionnels en vue de faire bénéficier des services de la Plateforme de mobilité au plus grand nombre.

Afin de mettre en place ces nouveaux outils, nous recherchons toujours activement des financements publics et privés.





